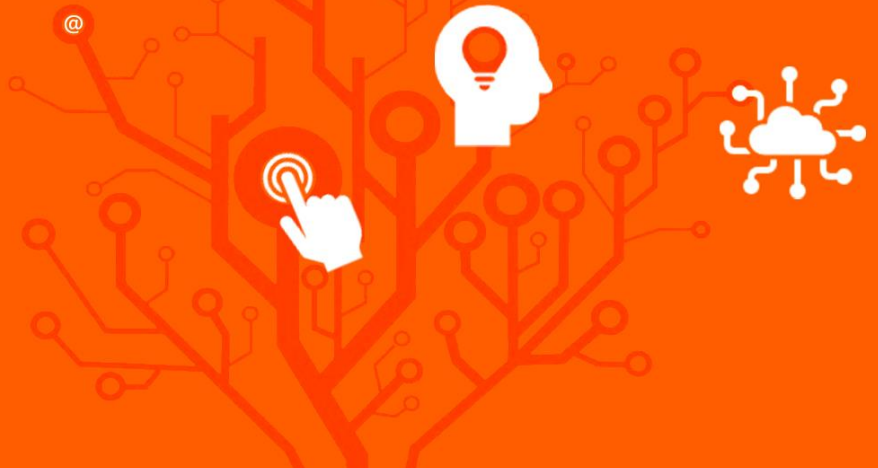


# APPEL À CANDIDATURES

## Promeneurs du net



## Appel à candidatures Coordination des PDN

# Cahier des charges

# Annexe 1

Relatif à la coordination du dispositif  
« Promeneurs du Net » dans le Var  
Pour la période 2024-2026

Date de clôture de l'appel à candidature  
**LE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023**

### Les dossiers sont à transmettre au :

Service Développement Social de la CAF du Var

✉ [promeneursdunet@caf83.caf.fr](mailto:promeneursdunet@caf83.caf.fr)

06 22 52 62 45

*Dans le cas d'une difficulté d'envoi en raison de fichiers trop lourds, nous vous remercions de ne pas doubler cet envoi par des canaux de contact parallèles afin d'optimiser le délai de traitement du dossier et de réaliser plusieurs envois (mail1, mail 2, ...) plutôt qu'un envoi We Transfer.*

# Le contexte du projet

## 1) La démarche Promeneur du Net

Les médias numériques et les réseaux sociaux prennent une place grandissante dans la vie des jeunes et des familles. Dans ce contexte, la mise en place d'actions qui visent à limiter les risques associés à la surexposition aux écrans et aux pratiques numériques est essentielle. Dans le cadre de la démarche des « Promeneurs du Net », la **présence éducative sur Internet est une pratique professionnelle qui vise à prolonger les missions d'un professionnel sur les réseaux sociaux et plus largement sur Internet.**

La Caisse d'Allocations Familiales du Var, en lien avec les orientations nationales de la Branche Famille, souhaite renforcer sa politique d'action sociale au service des familles en poursuivant la démarche « *Promeneurs du Net* ».

## 2) Objectifs de la démarche

Les différents objectifs poursuivis par ce dispositif sont :

→ Favoriser le lien social

- Renforcer le lien social avec les publics (jeunes, parents et futurs parents).
- Maintenir ou créer le lien avec les publics qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les publics les moins mobiles ou les plus isolés géographiquement des services qui leurs sont dédiés.

→ Sensibiliser à l'usage du numérique

- Développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes et les parents.
- Sensibiliser aux usages des pratiques numériques.
- Développer l'esprit critique face à l'information et à l'image.

→ Créer un espace d'échange et de parole

- Développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des publics.
- Favoriser les échanges avec les jeunes et les parents.
- Augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées / augmenter la fréquentation des actions dédiées aux parents et jeunes parents.

→ Faire émerger des initiatives

- Développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux.
- Adapter l'offre éducative aux besoins des publics.

→ Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives

- Développer des projets collaboratifs entre jeunes ou au sein des groupes de parents.
- Favoriser les projets collaboratifs entre professionnels.
- Améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire.

→ Prévenir les comportements à risques et lutter contre les exclusions

- Transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et des familles.
- Assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes et des familles qui paraissent en difficulté.
- Proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter vers d'autres professionnels si nécessaire.
- Détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme.
- Signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

Dans le département du Var, une structure départementale unique a pour mission la mise en relation et l'animation du réseau des Promeneurs du Net.

### 3) Logistique de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures a pour objet la poursuite de la mise en œuvre de la démarche « Les Promeneurs du Net » dans le département du Var. Ce dispositif national est déployé sur le territoire varois depuis septembre 2017. Il s'agit pour la structure candidate d'accompagner la mise en œuvre des Promeneurs du Net, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs du champ de la jeunesse et de la parentalité du département, en assurant la gestion, le suivi, et la coordination de ce projet.

**Dépôt des candidatures le 15/10/2023, par courriel, en adressant le dossier (signé et scanné) complet à l'adresse [promeneursdunet@caf83.caf.fr](mailto:promeneursdunet@caf83.caf.fr)**

Le cahier des charges relatif au déploiement des Promeneurs du Net dans le Var est téléchargeable sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales du Var [Appel à candidatures Promeneurs du Net | Bienvenue sur Caf.fr](#)

### 4) Cadre et durée de la convention

La convention entre le gestionnaire retenu à l'issue du présent appel à candidatures et la CAF du Var, concernera la période du 01/01/2024 au 31/12/2026. Une démarche d'évaluation continue permettra d'apprécier la bonne mise en œuvre de la démarche, afin que le cas échéant, le comité de pilotage pluri institutionnel « *les Promeneurs du Net* » puisse réajuster le dispositif d'année en année et éventuellement décider du renouvellement de la convention à son terme.

Le coordonnateur du dispositif est signataire des conventions d'objectifs et de financement émises par la CAF et passées entre chaque Promeneur du Net, le représentant de sa structure employeur, et les partenaires financeurs.

### 5) Gouvernance

Le dispositif « Promeneurs du Net » est administré par un comité de pilotage présidé par la Caisse d'Allocations Familiales du Var. Ce comité est composé notamment de l'ensemble des partenaires financeurs et de ceux engagés dans sa réussite : Services Académiques du Var, la DSDEN et le SDJES, la MSA Provence Azur, l'Union Départementale des Associations Familiales du Var, le Conseil Départemental du Var.

La structure qui assurera la coordination départementale des Promeneurs du Net sera sélectionnée à l'issue du présent appel à candidatures et travaillera en lien étroit avec le comité de pilotage à qui elle devra rendre compte de l'activité. Elle pourra également être à l'initiative de rencontres du comité de pilotage ou co-animer des rencontres du comité. De manière générale, la coordination départementale participe aux rencontres du comité de pilotage et anime les comités opérationnels en présence des structures qui emploient les Promeneurs.

### 6) Le territoire

La zone d'intervention géographique du projet est le département du Var. Le réseau des Promeneurs du Net devra donc s'attacher à concerner des professionnels de chaque intercommunalité afin de mailler le territoire varois. Une vigilance particulière sera portée aux zones rurales isolées, ainsi qu'aux territoires prioritaires tels que définis dans la géographie des Contrats de ville. Les contraintes de mobilité des professionnels du réseau seront à prendre en compte par le coordonnateur afin de proposer des modalités d'accompagnement adaptées aux promeneurs.

### 7) Le public

Les publics principalement visés par ce dispositif sont **les jeunes varois de 11 à 25 ans**. Au-delà de l'accompagnement des jeunes en distanciel, l'adhésion des jeunes accueillis au sein des structures partenaires devra être recherchée.

Cette **démarche adaptée aux besoins des jeunes doit également viser les parents afin d'assurer une continuité de l'accompagnement éducatif des jeunes** en complément des activités en présentiel au sein des structures jeunesse.

Pour pouvoir avoir un impact sur ces publics, la démarche *Promeneurs du Net* consiste à animer un réseau de professionnels de la jeunesse et de la parentalité issus de différentes formations métiers, et salariés de différentes structures. Ce réseau de professionnels constitue le public du coordonnateur départemental.

#### **Nouveau en 2024 : Les Promeneurs du net parentalité**

L'usage du numérique est également au cœur des préoccupations familiales et des nouveaux enjeux éducatifs. Il peut être perçu comme une opportunité pour accéder à des ressources éducatives mais il est parfois imposé pour le bon développement et l'adaptation scolaire ou sociale de l'enfant. De plus, le risque, notamment de dépendances aux écrans/réseaux, de mise en contact avec des inconnus, d'isolement de l'enfant voire de désocialisation tend à diaboliser les usages du numériques auprès des parents. Les promeneurs au contact des parents seront positionnés dans l'accompagnement afin que le numérique soit vécu comme une opportunité en développant l'importance du « bon usage ».

# Le fonctionnement du dispositif

## 1) Les partenariats à développer

Le coordonnateur départemental devra s'attacher à promouvoir le dispositif des Promeneurs du Net auprès de l'ensemble des acteurs varois susceptibles d'être en lien avec des jeunes de 11 à 25 ans, et notamment les :

- Etablissements scolaires du second degré.
- Missions locales.
- Structures Informations Jeunesse (BIJ, PIJ).
- Points Accueils Ecoute Jeunes (PAEJ).
- Centres sociaux et culturels.
- Espaces de Vie Sociale.
- Associations locales qui interviennent auprès des jeunes.
- Accueils adolescents et accueils de jeunes (club ados, espaces jeunes, maisons des jeunes...).
- Foyers jeunes travailleurs, structures d'hébergement des jeunes.
- Maisons d'Enfants à Caractère Social recevant des adolescents.
- Maison des Adolescents.
- Structures relevant de la prévention spécialisée.
- Fédérations d'éducation populaire.
- Services jeunesse des communes et intercommunalités.
- Référents parentalités ou famille des collectivités.
- Professionnels des lieux d'accueil enfant-parent (LAEP).
- Les intervenants professionnels des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité).
- Les professionnels exerçant au sein de toute structures ou institutions positionnées sur ce champ de la parentalité.

## 2) La coordination des promeneurs

Au côté des partenaires financeurs, le coordonnateur interviendra sur l'identification et la sélection du groupe de promeneurs qui sera proposé au comité de pilotage, après l'appel à candidatures émis en septembre 2023 et relatif à la sélection des Promeneurs, puis sa mise en réseau.

Le groupe de promeneurs devra être constitué de 40 à 60 professionnels, et le coordonnateur devra être en mesure de coordonner un réseau avec un tel nombre de membres.

Le coordonnateur pourra ainsi, par tous les moyens qu'il le souhaite, fédérer un groupe pluridisciplinaire. Il aura en charge notamment, au titre de l'animation du réseau départemental :

- La mise en œuvre d'outils locaux.
- La coordination de la campagne de communication, en lien avec la CAF du Var.
- Le contact avec les structures locales et la sélection des Promeneurs.
- Le conventionnement avec les structures qui emploient les Promeneurs.
- La mise en œuvre des différents profils numériques inhérents au projet.
- La création et l'actualisation du site internet départemental.
- Le lien constant et le relai d'informations auprès du comité de pilotage.
- Le lien constant et le relai d'informations auprès des Promeneurs et de leurs structures.
- La supervision du dispositif et l'assurance du respect de la charte des Promeneurs du Net.
- L'organisation de rencontres départementales ayant pour objectif les échanges de pratique, d'outils et les retours d'expérience.
- L'organisation des temps de regroupement collectif des Promeneurs.
- L'organisation des temps de formation et d'information aux Promeneurs.
- La communication régulière sur l'action.
- L'implication dans le réseau régional des coordinations.
- L'évaluation du dispositif et la mise en œuvre des outils de suivi nécessaire aux pilotes de chaque institution.
- La déclinaison d'un accompagnement spécifique auprès des professionnels en contact avec les parents et futurs parents.

La coordination des Promeneurs du Net devra également s'attacher à favoriser une dynamique d'implication des structures qui emploient un PDN. Le coordonnateur sélectionné à l'issue du présent appel à candidatures devra donc

s'attacher à interagir avec ces différents employeurs afin que ceux-ci maîtrisent les enjeux du dispositif. Ce prérequis est une condition essentielle de réussite de la démarche.

### 3) La formalisation des temps de regroupement

Les promeneurs sont des professionnels mis en réseau afin de ne pas être isolés dans leur pratique et de partager leur expérience. C'est le coordonnateur départemental qui a en charge la programmation et l'organisation du contenu des différentes rencontres. Lors de l'arrivée de nouveaux Promeneurs du net dans la démarche, ces temps permettront notamment d'accompagner les professionnels dans la création de leurs profils individuels en ligne, qui doivent respecter une charte graphique définie par le coordonnateur.

Les temps de regroupement seront composés de temps de formation, et de temps d'échanges de pratique organisés par le coordonnateur départemental qui sera sélectionné.

Il est à noter que chacun des promeneurs **s'engage à participer à minima à sept journées de rencontres par an**. Certains temps devront être obligatoires, d'autres leur seront proposés et ils seront libres de s'y inscrire selon leurs besoins et disponibilités.

Les rencontres du réseau devront majoritairement être organisées en sous-groupe au sein des territoires afin de réduire les temps et frais de déplacements d'une part, mais également pour susciter des pratiques collaboratives entre promeneurs d'un même secteur. Des temps communs à l'ensemble des promeneurs seront proposés ainsi que des temps spécifiques dédiés aux PDN Jeunes, d'autres aux PDN Parentalité. Après le démarrage de la convention, le coordonnateur départemental s'engage à communiquer aux Promeneurs du Net les dates de regroupement **au minimum 8 semaines en amont afin que ceux-ci puissent organiser leur présence**.

Enfin, le comité de pilotage des Promeneurs du Net tient à **ce que les promeneurs aient suivi la formation nationale « Valeurs de la République et Laïcité » ainsi qu'une formation dédiée à la Présence éducative sur Internet**. Dans cette optique, le coordonnateur départemental devra inscrire les professionnels n'y ayant jamais assisté, s'assurer que les promeneurs aient bien suivi ces temps de formation, et dans la négative contribuer à l'organisation de nouvelles sessions.

Le coordonnateur départemental sera par ailleurs l'interlocuteur des promeneurs et de leur structure, et pourra autant que de besoin, leur mettre à disposition des supports de formation et d'information. Il est la ressource à solliciter pour toute question relative à l'application de ce cahier des charges.

### 4) Logistique

Les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de la mission du PDN sont à identifier par le coordonnateur. Ils seront compris dans la subvention forfaitaire annuelle qui lui est attribuée. Le coordonnateur s'engage à mettre en place une organisation permettant le suivi de l'activité de promeneurs sur les réseaux sociaux, et à faciliter les contacts et échanges entre ces professionnels. Le recours à des plateformes de partage d'informations est tout à fait possible.

Les salariés en charge de la coordination des Promeneurs du Net devront disposer d'un ordinateur professionnel et d'un smartphone afin de pouvoir suivre et apprécier la présence numérique du réseau de Promeneurs du Net.

La structure coordinatrice devra permettre, les déplacements de ces salariés lorsque nécessaire au sein des structures des promeneurs ou auprès des partenaires du dispositif.

### 5) Gestion financière du projet

Les structures qui inscrivent un de leur salarié comme Promeneur du Net perçoivent une rétribution financière de 2000€ la première année de conventionnement puis de 1500€ par an une fois leur engagement validé en comité de pilotage. Cette rémunération forfaitaire des structures partenaires sera réalisée par l'organisme assurant la coordination départementale, au moyen d'une enveloppe financière confiée par les partenaires financeurs du dispositif. Après transmission par le coordonnateur d'un bilan annuel nominatif par promeneur, ce sont les partenaires financeurs du comité de pilotage Promeneurs du Net qui valident le montant des rétributions à verser, qui peut éventuellement être proratisé en cas de non-respect des conditions du cahier des charges des missions de promeneurs. Le paiement aux structures devra intervenir durant le premier semestre suivant l'année d'exercice de la

mission. Il conviendra donc que le coordonnateur départemental soit particulièrement vigilant quant à l'utilisation de ces crédits et puisse justifier de leur utilisation auprès des partenaires financeurs du comité de pilotage des Promeneurs du Net.

Concernant la rémunération de l'activité de coordination de la démarche, il s'agit d'une subvention au projet, versée annuellement mais fixe sur la durée de la convention, qui devra faire l'objet d'un bilan en fin de chaque exercice annuel et en fin de convention. Le montant alloué devra prendre en compte l'ensemble des dépenses inhérentes à la mission de coordination : matériel, déplacements, animation des formations, recours à d'éventuels intervenants extérieurs, suivi administratif, création d'outils de communication, frais de structure etc. La structure qui coordonne le dispositif PDN a la possibilité de faire intervenir un prestataire ponctuellement ou régulièrement ; dans cette éventualité, la rémunération de ce prestataire sera effectuée par le coordonnateur départemental au moyen de la subvention qui lui a été attribuée.

## **6) Evaluation du projet**

Un suivi régulier de la mise en œuvre de la démarche devra être réalisé au moyen notamment d'un tableau de bord et d'un document de suivi de l'activité des promeneurs.

Le coordonnateur départemental devra être en mesure de disposer des critères et indicateurs suivants :

- Nombre de promeneurs, nombre de structures associées.
- Organisation horaire des promeneurs sur les réseaux sociaux numériques.
- Etat du conventionnement (signé, en cours...) et du paiement forfaitaire.
- Validité et conformité des profils des promeneurs sur les réseaux sociaux numériques.
- Nombre de jeunes en contact sur Internet.
- Nombre de réseaux sociaux numériques concernés.
- Diversité des moyens d'intervention concernés.
- Diversité des demandes des publics.
- Nombre et qualité des échanges.
- Implication des partenaires.
- Nature et fréquence des regroupements réalisés (formation, supervision, échange de pratiques...).
- Evaluation des regroupements réalisés.
- Promotion et valorisation de la démarche.
- Lien avec les familles.

Le coordonnateur départemental aura un lien privilégié avec le comité de pilotage, et en tant qu'architecte du dispositif pourra à tout moment effectuer des préconisations visant à l'améliorer, le promouvoir ou à en faciliter la gestion.

## 1) Missions de la coordination

Les personnes en charges de la coordination départementale de la démarche des Promeneurs du Net, sont chargées des missions suivantes :

- coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Promeneurs du Net.
- participer à la réflexion pour co-construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau.
- assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...) et intégrer des contenus liés aux enjeux du numériques dans l'application de la branche famille Tipi.
- accompagner et aider les Promeneurs dans leur pratique individuelle.
- travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage auquel il contribue activement.
- assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication...).
- effectuer une évaluation du dispositif et formuler des préconisations d'optimisation.
- assurer le financement forfaitaire des promeneurs au moyen de l'enveloppe financière confiée.
- rendre compte de l'activité au comité de pilotage des Promeneurs du Net.

## 2) Compétences recherchées

Une expérience en coordination de projets dans un environnement partenarial lié aux politiques enfance-jeunesse et parentalité est recherchée.

Les professionnels retenus devront :

- Avoir une bonne connaissance des acteurs impliqués dans les politiques enfance-jeunesse sur le Var dans les domaines du logement, de l'animation éducative, de l'information jeunesse, du social et médico-social.
- Avoir une bonne connaissance des principaux dispositifs de droit commun à l'attention de la jeunesse, et des relais institutionnels inhérents.
- Avoir une bonne connaissance des professionnels œuvrant dans le champ de la parentalité et en contact régulier avec les parents (Animateurs en charge de l'axe Famille, Réseau parentalité, Référents CLAS).
- Justifier d'une maîtrise en coordination de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation.
- Justifier d'une maîtrise en animation de réseau.
- Maîtriser l'environnement numérique lié aux réseaux sociaux et les médias de communication.
- Être en capacité de promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif.
- Être en capacité d'insuffler une dynamique collective.
- Être réactif et disponible, envers les promeneurs, leurs employeurs ou le comité de pilotage.
- Savoir prendre des décisions et travailler en autonomie.
- Être force de proposition.

Enfin, les professionnels missionnés sur la coordination du réseau devront disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles, être à l'aise dans la prise de parole, disposer de capacités d'observation et d'analyse, et faire preuve de pédagogie et diplomatie.

## 3) Critères d'éligibilité

Les structures éligibles sont les associations relevant du champ de compétences de la branche Famille et/ou de celles des partenaires associés. Le projet devra être porté par une structure unique œuvrant dans le domaine de l'action sociale. La structure devra avoir une vocation départementale et promouvoir un fonctionnement en réseau. La structure devra bénéficier de l'agrément « Jeunesse, Education Populaire » (JEP).

La structure porteuse s'engage à n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.



Les pilotes institutionnels de la démarche Promeneur du Net se rendront disponibles en amont du démarrage de la convention afin de favoriser la bonne appropriation du dispositif par le nouveau coordonnateur, dans une logique de continuité.

#### **4) Moyens financiers engagés**

Le temps de travail global consacré au projet doit être d'1,5 Etp dont 0,5 Etp sur le déploiement du réseau des PDN Parentalité. Plusieurs personnes peuvent être missionnées sur le projet (une partie secrétariat ou gestion financière par exemple, ou des intervenants autres selon les formations et autres temps collectifs à organiser), sous réserve qu'un interlocuteur principal soit identifié, aussi bien auprès des promeneurs et de leurs structures, que des membres du comité de pilotage.

Une subvention forfaitaire annuelle sera octroyée, et comprendra l'ensemble des charges liées à la coordination du dispositif des Promeneurs du net. Son montant sera fixe pour les trois années de la convention. Les candidats sont invités à réaliser et proposer un budget annuel. Le montant de la subvention annuelle sera déterminé lors de la sélection de la structure coordinatrice du projet et ne pourra excéder 60 000€. Comme toute subvention, ce montant pourra éventuellement être proratisé en fin d'exercice en cas de réalisation partielle de l'action.

A noter, afin de bénéficier de la subvention de l'Etat et de la MSA, la structure retenue à l'issue du présent appel à candidatures s'engage à effectuer annuellement une demande de subvention dématérialisée.

## **Les éléments d'appréciation des candidatures**

Afin d'assurer la transparence et de garantir ainsi une concurrence loyale et équitable entre tous les candidats potentiels susceptibles de répondre à l'appel à candidatures, une grille de notation incluant des critères de pondération a été validée par le comité de pilotage pluri-institutionnel du projet ; les critères de notation sont les suivants :

### **1) Qualité du projet**

- Compréhension des enjeux et de la démarche.
- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans ce cahier des charges.
- Faisabilité financière et temporelle.
- Pertinence des partenariats mobilisés.
- Articulation du projet avec les dispositifs de droit commun existant.

### **2) Adéquation du candidat**

- Pertinence de la structure candidate au regard de son expérience dans l'accompagnement des publics ciblés à savoir les jeunes et leurs parents.
- Articulation du dispositif Promeneurs du Net avec le projet global de la structure.
- Connaissance du territoire et des partenariats à mobiliser.
- Expérience des candidats dans la gestion et la coordination de projet.
- Capacité de gestion financière et administrative.
- Qualification et compréhension des enjeux liés aux usages du numérique et des réseaux sociaux.

**Une audition des candidats par le comité de sélection est prévue le 16 novembre 2023 afin d'apprécier la pertinence du projet déposé.**

# Les pièces justificatives à joindre au dossier

Le dossier doit impérativement comprendre l'ensemble des éléments à même de décrire de manière complète le projet, conformément au cahier des charges.

Le dossier de candidature devra intégrer :

- Le dossier de candidature figurant en Annexe 2, rempli, daté et signé
- Le Curriculum vitae du/des professionnel(s) pressenti(s) pour assurer la fonction de coordination.
- Tout document que le candidat jugera utile d'annexer (projet...) – *facultatif*.
- Les pièces administratives suivantes :
  - L'organigramme à date de la candidature du personnel salarié de la structure.
  - La liste à date de la candidature des membres du Conseil d'Administration et du Bureau.
  - Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatif à l'année 2022.**
    - Le rapport annuel d'activité de l'année n-1 (bilan qualitatif et quantitatif) ;
    - Le rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'année 2022.
    - L'attestation de délégation de pouvoir, si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal de l'organisme.
    - Le récépissé de déclaration en préfecture.
    - Les statuts.
    - Un Relevé d'Identité Bancaire.

**Si vous êtes un partenaire subventionné par la CAF du Var, il n'est pas nécessaire de joindre les documents en bleu s'ils ont déjà été transmis et qu'ils n'ont pas été modifiés depuis.**

Le comité de pilotage ou les agents instructeurs se réservent la possibilité de demander aux candidats des compléments d'information, et une audition par le comité de sélection est prévue afin d'apprécier la pertinence du projet.

## **Contacts :**

Sandra Casabona 04.94.09.74.10

Murien Bourguignon 04.94.09.74.23

Camille Laout 04.94.09.74.21